

Monitoring AS-AI-AC – Quantification des interactions entre les systèmes de sécurité sociale

1. Les bases

Le monitoring AS-AI-AC repose sur une nouvelle base de données qui résulte de la mise en relation des données administratives des trois systèmes de prestations que sont l'aide sociale (AS), l'assurance-invalidité (AI) et l'assurance-chômage (AC). Il prend en compte toutes les personnes âgées de 18 à 65 ans en Suisse qui ont touché des prestations (en espèces) sous forme de rentes AI, d'indemnités journalières de l'AC ou de prestations d'aide sociale. Les enfants de moins de 18 ans, nombreux à l'aide sociale, ne sont pas pris en compte.

2. Les objectifs

Les principaux objectifs du monitoring AS-AI-AC sont les suivants :

a) **Allocataires :**

Déterminer le nombre de personnes qui bénéficient de prestations de l'un des systèmes à un moment donné ou au cours d'une certaine période.

b) **Maintien dans le système, entrées et sorties**

Déterminer le nombre de personnes qui entrent dans un système de prestations, y restent ou en sortent durant la période d'observation.

c) **Combinaison de prestations :**

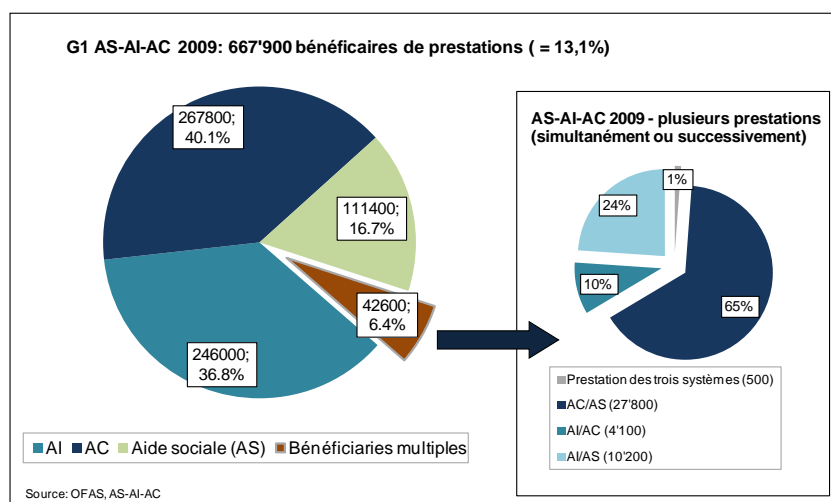
Déterminer le nombre de personnes qui perçoivent des prestations de plusieurs systèmes à un moment donné ou au cours d'une certaine période.

d) **Passages :**

Déterminer le nombre de personnes qui ont changé de système de prestations durant la période d'observation.

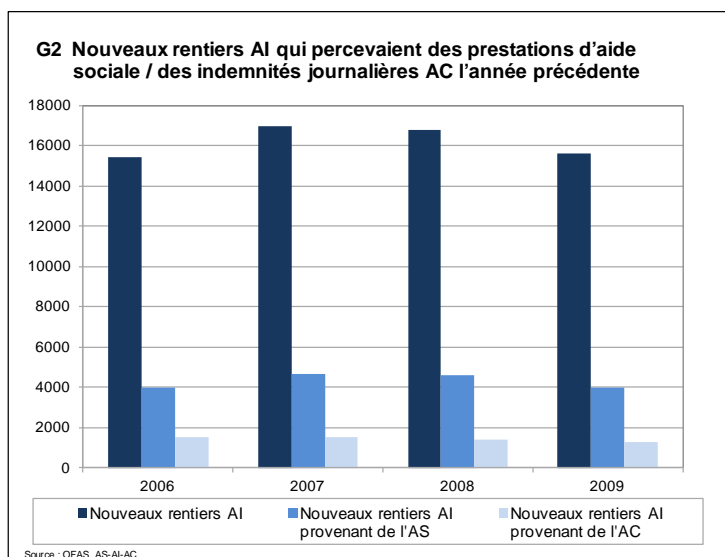
3. Résultats globaux et résultats de l'AI

a. Nombre total d'allocataires en 2009



Environ 670 000 personnes, soit 13 % de la population résidente permanente (18 à 65 ans), ont perçu des prestations sous forme de rentes AI, d'indemnités journalières de l'AC ou de prestations d'aide sociale. Seuls environ 6 % de ces bénéficiaires, soit 42 000 personnes, ont perçu des prestations de plusieurs systèmes durant la même année (simultanément ou successivement).

b. Nouveaux rentiers AI qui percevaient des prestations d'aide sociale l'année précédente (*d'où viennent les nouveaux bénéficiaires ?*)

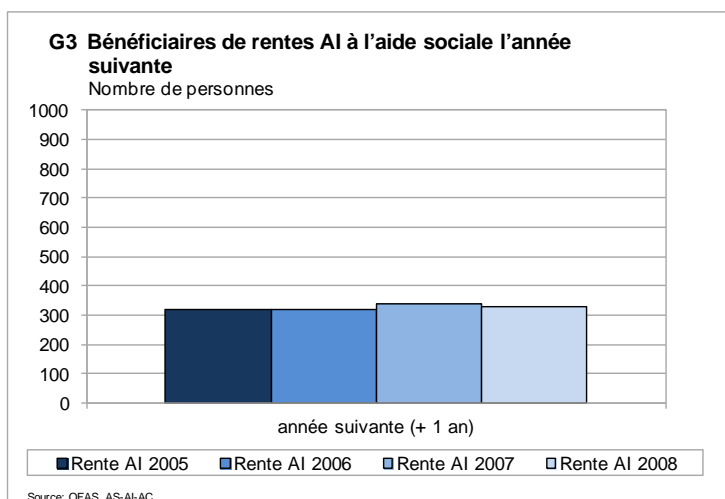


Un bon quart des nouveaux rentiers AI (26 % en 2009) percevaient des prestations d'aide sociale l'année précédant la première rente. Si l'on ajoute les personnes qui percevaient des indemnités journalières de l'AC, un tiers des nouveaux rentiers AI bénéficiaient de prestations de l'un des deux autres systèmes l'année précédente (34 % en 2009). Des prestations d'aide sociale pour la garantie du revenu sont parfois versées après l'annonce à l'AI mais avant que la décision d'octroi d'une

rente AI ne soit rendue. En pareil cas, on procède généralement à un remboursement ou à une compensation des prestations reçues.

c. Sorties du système (AI) et octroi de prestations d'un autre système l'année suivante

(*Dans quel système les personnes qui sortent de l'AI sont-elles l'année suivante ?*)



Il est rare que des personnes sorties de l'AI se retrouvent à l'aide sociale l'année suivante. Leur nombre, un peu plus de 300 par an, n'a pratiquement pas varié de 2005 à 2009. On sait que 2100 à 2800 personnes par an sont sorties des effectifs de l'AI durant cette période pour d'autres motifs que le décès ou le passage à l'AVS. On peut en déduire que 10 à 15 % des rentiers sortis de l'AI se sont retrouvés à l'aide sociale l'année suivante.

4. Informations complémentaires

Article « Sécurité Sociale CHSS » 4/2011

Indicateurs : Monitoring AS-AI-AC – Indicateurs de base 2005-2009 :

<http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/00095/03084/index.html?lang=fr>

5. Renseignements

Office fédéral des assurances sociales

Communication, tél. 031 322 91 95, kommunikation@bsv.admin.ch

Secteur Statistiques, tél. 031 322 92 21 / 031 322 22 46, sekretariat.MAS@bsv.admin.ch